

12. Protection de l'Environnement – Signature de la convention avec ECOSYSTEM pour la collecte des déchets issus des lampes – Autorisation à signer la convention – Délibération.

Délibération B 2022-12-02-076

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à M. Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement qui rappelle qu'une convention a été signée en 2021 avec OCAD3E pour la collecte des lampes usagées.

Par courrier reçu le 9 Novembre 2022, OCAD3E informe ICV des nouvelles dispositions pour la collecte des déchets issus de lampes à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- L'organisme coordonnateur OCAD3E ne contracte plus avec les collectivités ;
- Désormais un contrat doit être signé avec l'éco-organisme ECOSYSTEM, rétroactif au 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2027.

Afin de ne pas interrompre la collecte des lampes par l'organisme ECOSYSTEM, et de poursuivre le versement des recettes correspondant à la valorisation des déchets collectés, Monsieur Carpentier propose au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives au nouveau contrat.

Vu les éléments joints correspondant à l'acte de cessation de la convention passée avec OCAD3E, et au contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes par ECOSYSTEM,

Vu la nécessité de poursuivre le tri et la valorisation des déchets issus des lampes sur le territoire,

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité autorise le Président à :

- signer « l'acte constatant la cessation de la convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et EPCI »,

- signer « le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes collectées dans le cadre du service public de gestion des déchets »,
- inscrire au budget 2022 et de percevoir les recettes correspondantes en section de fonctionnement au compte 74758 (service protection de l'environnement, déchets).

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0


Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET